RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l’économie, des finances
et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique

Arrêté du 16 novembre 2026

portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Bordeaux

NOR : ECOM2630755A

Le ministre de l’économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles R. 2197-7 et R. 2197-8 ;

Vu l’arrêté du 1er juillet 2024 portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Bordeaux ;

Vu la proposition de la première présidente de la Cour des comptes, en date du 3 novembre 2026,

Arrête :

Article 1er

Monsieur Yves ROQUELET, conseiller président honoraire de chambre régionale des comptes, est nommé vice-président du comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Bordeaux, à compter de la date du présent arrêté.

La durée du mandat est fixée à trois ans à compter de cette date.

Article 2

La directrice des affaires juridiques est chargée de l’exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l’administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 16 novembre 2026

Pour le ministre et par délégation :
La directrice des affaires juridiques
Marie-Astrid NICOLAZO de BARMON